

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_02

Acquisition de cellules appartenant au Docteur POPINEAU – Pôle Santé de Saint-Georges-de-Montaigu

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de sa séance en date du 2 juillet 2024, le Conseil municipal a adopté les principes d'actions communales en faveur du développement de l'offre de santé, en cohérence avec le Schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 porté par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. La commune a ainsi fait le choix d'accompagner les projets immobiliers des équipes de soins en vue de favoriser leur développement.

Il informe l'assemblée que la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu est propriétaire d'un local situé 104 Place du Gué des Joncs, mitoyen à l'immeuble situé 106 Place du Gué des Joncs, dont les différents lots de copropriété appartiennent à des professionnels de santé. Ce projet a été élaboré en concertation avec l'ensemble des

S LOV

professionnels de santé concernés pour permettre le réaménagement des locaux et la réunion de ces deux bâtiments.

Afin de faciliter la structuration de l'offre de soins sur le territoire, il a été proposé à chaque professionnel de santé d'acquérir les locaux qui lui appartiennent.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur l'acquisition du lot de copropriété dépendant de l'immeuble situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), 106 Place du Gué des Joncs, cadastré 217 section A1 numéro 605 appartenant à Monsieur Guillaume POPINEAU et formant le lot 2 de la copropriété. Ce lot de copropriété est constitué d'un local situé en rez-de-chaussée comprenant une grande pièce et une plus petite pièce ainsi que les 271/1000^{ème} des parties communes générales de l'immeuble. Cette acquisition est proposée moyennant le prix principal de 75.000,00 €.

Considérant l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR les droits et biens immobiliers appartenant à Monsieur Guillaume POPINEAU (Lot 2) et dépendant de l'immeuble situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), 106 Place du Gué des Joncs, cadastré 217 section A1 numéro 605, moyennant le prix principal de 75.000,00 €,
- DIT que les frais d'acte seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	KILOMBO Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_03

Acquisition de cellules appartenant à Mme POTZ – Pôle Santé de Saint-Georges-de-Montaigu

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de sa séance en date du 2 juillet 2024, le Conseil municipal a adopté les principes d'actions communales en faveur du développement de l'offre de santé, en cohérence avec le Schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 porté par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. La commune a ainsi fait le choix d'accompagner les projets immobiliers des équipes de soins en vue de favoriser leur développement.

Il informe l'assemblée que la commune délégue de Saint-Georges-de-Montaigu est propriétaire d'un local situé 104 Place du Gué des Joncs, mitoyen à l'immeuble situé 106 Place du Gué des Joncs, dont les différents lots de copropriété appartiennent à des professionnels de santé. Ce projet a été élaboré en concertation avec l'ensemble des

5 LOA

professionnels de santé concernés pour permettre le réaménagement des locaux et la réunion de ces deux bâtiments.

Afin de faciliter la structuration de l'offre de soins sur le territoire, il a été proposé à chaque professionnel de santé d'acquérir les locaux qui lui appartient.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur l'acquisition du lot de copropriété dépendant de l'immeuble situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), 106 Place du Gué des Joncs, cadastré 217 section AI numéro 605 appartenant à Madame Caroline POTZ et formant les lots 7 et 10 de la copropriété. Ces lots de copropriété sont constitués d'un local professionnel situé en rez-de-chaussée comprenant une grande pièce avec bureau et espace aménagé (lot 7) et une salle d'attente (lot 10) ainsi que les 266/1000^{ème} des parties communes générales de l'immeuble. Cette acquisition est proposée moyennant le prix principal de 73.607,28 €.

Considérant l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR les droits et biens immobiliers appartenant à Madame Caroline POTZ (Lots 7 et 10) et dépendant de l'immeuble situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), 106 Place du Gué des Joncs, cadastré 217 section AI numéro 605, moyennant le prix principal de 73.607,28 €,
- DIT que les frais d'acte seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN



Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la
réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de Nantes
(6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041
NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à
compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	KILOMBO Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENÉT Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENÉT Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_04

Acquisition de cellules appartenant à M. OSHO – Pôle Santé de Saint-Georges-de-Montaigu

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de sa séance en date du 2 juillet 2024, le Conseil municipal a adopté les principes d'actions communales en faveur du développement de l'offre de santé, en cohérence avec le Schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 porté par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. La commune a ainsi fait le choix d'accompagner les projets immobiliers des équipes de soins en vue de favoriser leur développement.

Il informe l'assemblée que la commune délégue de Saint-Georges-de-Montaigu est propriétaire d'un local situé 104 Place du Gué des Joncs, mitoyen à l'immeuble situé 106 Place du Gué des Joncs, dont les différents lots de copropriété appartiennent à des professionnels de santé. Ce projet a été élaboré en concertation avec l'ensemble des

SLOW

professionnels de santé concernés pour permettre le réaménagement des locaux et la réunion de ces deux bâtiments.

Afin de faciliter la structuration de l'offre de soins sur le territoire, il a été proposé à chaque professionnel de santé d'acquérir les locaux qui lui appartient.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur l'acquisition du lot de copropriété dépendant de l'immeuble situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), 106 Place du Gué des Joncs, cadastré 217 section A1 numéro 605 appartenant à Monsieur Yves OSHO et formant les lots 8 et 9 de la copropriété. Ces lots de copropriété situés en rez-de-chaussée sont constitués d'une pièce de rangement servant de sas au lot 9 (lot 8) et un local professionnel comprenant une pièce et un WC (lot 9) ainsi que les 117/1000^{ème} des parties communes générales de l'immeuble. Cette acquisition est proposée moyennant le prix principal de 32.382,96 €.

Considérant l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR les droits et biens immobiliers appartenant à Monsieur Yves OSHO (Lots 8 et 9) et dépendant de l'immeuble situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), 106 Place du Gué des Joncs, cadastré 217 section A1 numéro 605, moyennant le prix principal de 32.382,96 €,
- DIT que les frais d'acte seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_05

Acquisition de cellules appartenant à Mme STEVENARD – Pôle Santé de Saint-Georges-de-Montaigu

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de sa séance en date du 2 juillet 2024, le Conseil municipal a adopté les principes d'actions communales en faveur du développement de l'offre de santé, en cohérence avec le Schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 porté par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. La commune a ainsi fait le choix d'accompagner les projets immobiliers des équipes de soins en vue de favoriser leur développement.

Il informe l'assemblée que la commune déléguee de Saint-Georges-de-Montaigu est propriétaire d'un local situé 104 Place du Gué des Joncs, mitoyen à l'immeuble situé 106 Place du Gué des Joncs, dont les différents lots de copropriété appartiennent à des professionnels de santé. Ce projet a été élaboré en concertation avec l'ensemble des

SLO

professionnels de santé concernés pour permettre le réaménagement des locaux et la réunion de ces deux bâtiments.

Afin de faciliter la structuration de l'offre de soins sur le territoire, il a été proposé à chaque professionnel de santé d'acquérir les locaux qui lui appartient.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur l'acquisition du lot de copropriété dépendant de l'immeuble situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), 106 Place du Gué des Joncs, cadastré 217 section A1 numéro 605 appartenant à Madame Annie STEVENARD et formant les lots 4 et 5 de la copropriété. Ces lots de copropriété situés en rez-de-chaussée sont constitués d'une grande pièce (lot 4) et une petite pièce (lot 5) ainsi que les 134/1000^{ème} des parties communes générales de l'immeuble. Cette acquisition est proposée moyennant le prix principal de 37.091,29 €.

Considérant l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR les droits et biens immobiliers appartenant à Madame Annie STEVENARD (Lots 4 et 5) et dépendant de l'immeuble situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), 106 Place du Gué des Joncs, cadastré 217 section A1 numéro 605, moyennant le prix principal de 37.091,29 €,
- DIT que les frais d'acte seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_06

Acquisition de cellules appartenant à M. RAINGEARD et Mme EZANNO – Pôle Santé de Saint-Georges-de-Montaigu

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de sa séance en date du 2 juillet 2024, le Conseil municipal a adopté les principes d'actions communales en faveur du développement de l'offre de santé, en cohérence avec le Schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 porté par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. La commune a ainsi fait le choix d'accompagner les projets immobiliers des équipes de soins en vue de favoriser leur développement.

Il informe l'assemblée que la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu est propriétaire d'un local situé 104 Place du Gué des Joncs, mitoyen à l'immeuble situé 106 Place du Gué des Joncs, dont les différents lots de copropriété appartiennent à des professionnels de santé. Ce projet a été élaboré en concertation avec l'ensemble des

- 4 DEC. 2025*SLOW*

professionnels de santé concernés pour permettre le réaménagement des locaux et la réunion de ces deux bâtiments.

Afin de faciliter la structuration de l'offre de soins sur le territoire, il a été proposé à chaque professionnel de santé d'acquérir les locaux qui lui appartient.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur l'acquisition du lot de copropriété dépendant de l'immeuble situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), 106 Place du Gué des Joncs, cadastré 217 section A1 numéro 605 appartenant à Monsieur Erwin RAINGEARD et Madame Virginie EZANNO et formant les lots 3 et 6 de la copropriété. Ces lots de copropriété situés en rez-de-chaussée sont constitués d'une grande pièce (lot 3) et une petite pièce (lot 6) ainsi que les 212/1000ème des parties communes générales de l'immeuble. Cette acquisition est proposée moyennant le prix principal de 58.664,79 €.

Considérant l'avis favorable du conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR les droits et biens immobiliers appartenant à Monsieur RAINGEARD et Madame EZANNO (Lots 3 et 6) et dépendant de l'immeuble situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), 106 Place du Gué des Joncs, cadastré 217 section A1 numéro 605, moyennant le prix principal de 58.664,79 €,
- DIRE que les frais d'acte seront supportés par la commune de Montaigu-Vendée,
- AUTORISER Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinquième mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENÉT Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENÉT Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_07

Dotations scolaires – Fournitures pédagogiques

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fabienne MULLINGHAUSEN, adjointe à la vie scolaire au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la dotation « fournitures pédagogiques » se décline entre les consommables (papeterie, matériels créatif et administratif) et le fond pédagogique pour les classes (livres, manuels scolaires, documentation générale, logiciel, abonnements pour la BCD, matériel de petit équipement).

La dotation « fournitures pédagogiques » s'entend comme un montant à l'élève : soit 53 € pour l'année 2026, basé sur le nombre d'enfants scolarisés dans chaque école à la rentrée de janvier 2026.

Les écoles sont autorisées à bénéficier sur le budget qui leur est alloué d'un report d'une année sur l'autre, plafonné à hauteur de 1 000 €.

Au regard de ces dispositions, et à titre indicatif en lien avec les effectifs scolaires connus à ce jour, l'enveloppe globale s'élèverait à 43 248 € et serait répartie de la façon suivante :

Ecole publique du 1 ^{er} degré	Effectifs scolaires prévisionnels rentrée de janvier 2026	Montant prévisionnel Année 2026
Amiral du Chaffault – La Guyonnière	98 élèves	5 194 €
Jacques Prévert – Boufféré	147 élèves	7 791 €
Jules Verne – Montaigu	139 élèves	7 367 €
Les Jardins – Montaigu	151 élèves	8 003 €
Les Maines – Saint-Georges-de-Montaigu	156 élèves	8 268 €
Les Petits Cailloux – Saint-Hilaire-de-Loulay	125 élèves	6 625 €

Vu les articles L 212-4 et L 212-5 du Code de l'éducation, stipulant que « les communes doivent notamment prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles, qui incluent celles engendrées par les activités obligatoires prévues sur le temps scolaire », Vu la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance qui vient compléter les précédents articles cités,
 Considérant la présentation faite en conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- DÉCIDE de la dotation « fournitures pédagogiques » telle que présentée ci-dessus,
- ADOPTE les montants proposés, après arrondi, pour les écoles publiques, étant précisé que la commune réglera directement les factures aux fournisseurs, jusqu'à concurrence des sommes allouées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce budget,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif 2026.

Fait à Montaigu-Vendée,
 Le Maire,
 Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
 Limouzin
 Date de signature : 03/12/2025
 Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	KILOMBO Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_08

Dotations scolaires – Activités péri-éducatives

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fabienne MULLINGHAUSEN, Adjointe à la vie scolaire au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la dotation « activités péri-éducatives » prend la forme d'une subvention versée aux 11 écoles du 1er degré de la commune : les 6 écoles publiques et les 5 écoles privées.

Elle précise que les activités péri-éducatives comprennent l'achat de matériel en lien avec les projets thématiques de l'école, les classes de découvertes, les sorties ainsi que le transport qui leur est inhérent.

Il est proposé l'application :

- D'un montant à l'élève de 23,30 € pour l'année 2026, basé sur le nombre d'enfants scolarisés dans l'école à la rentrée de janvier 2026 ;
- D'une part fixe d'un montant de 798 € par école et par an.

Au regard de ces dispositions, et à titre indicatif en lien avec les effectifs scolaires connus à ce jour, l'enveloppe globale s'élèverait à 52 955 € et serait répartie de la façon suivante :

Ecoles de Montaigu-Vendée	Effectifs scolaires prévisionnels rentrée de janvier 2026	Montant prévisionnel Année 2026
Amiral du Chaffault – La Guyonnière	98 élèves	3 081 €
Jacques Prévert – Boufféré	147 élèves	4 223 €
Jules Verne – Montaigu	139 élèves	4 037 €
Les Jardins – Montaigu	151 élèves	4 316 €
Les Maines – Saint-Georges-de-Montaigu	156 élèves	4 433 €
Les Petits Cailloux – Saint-Hilaire-de-Loulay	125 élèves	3 711 €
Saint Carlo Acutis – Montaigu	213 élèves	5 761 €
Saint Joseph – La Guyonnière	113 élèves	3 431 €
Saint Martin Durivum – Saint-Georges-de-Montaigu	269 élèves	7 066 €
Sainte Marie – Saint-Hilaire-de-Loulay	243 élèves	6 460 €
Saint Joseph, Boufféré	242 élèves	6 437 €

Considérant la présentation faite en conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- DÉCIDE de la dotation « activités péri-éducatives » telle que présentée,
- ADOpte les montants proposés pour les écoles et PROCÉDER à leur versement soit aux coopératives scolaires, pour les écoles publiques, soit aux organismes de gestion, pour les écoles privées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce budget,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif 2026.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENÉT Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENÉT Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_09

Participation aux frais de fonctionnement des écoles sous contrat d'association

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fabienne MULLINGHAUSEN, Adjointe à la vie scolaire au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière expose au Conseil municipal qu'il lui appartient de définir le montant de participation de la commune aux frais de fonctionnement des cinq écoles privées du 1er degré, sous contrat d'association, du territoire de Montaigu-Vendée.

La subvention de fonctionnement prend la forme d'un forfait d'externat, par référence au coût moyen d'un élève de même niveau scolarisé au sein des écoles publiques gérées par la collectivité.

SLO

Le coût moyen établi, distingue les frais liés à un élève de niveau maternel et les frais liés à un élève de niveau élémentaire :

- 1 908 € pour un élève de classe maternelle,
- 466 € pour un élève de classe élémentaire,

Au regard de ces dispositions, et à titre indicatif en lien avec les effectifs scolaires de chaque école privée connus à ce jour, la participation globale pour l'année 2026, après arrondi, s'éleverait à 995 108 € et serait répartie de la façon suivante :

Ecoles privées de Montaigu-Vendée	Nombre prévisionnel d'élèves maternels concernés	Nombre prévisionnel d'élèves élémentaires concernés	Montant prévisionnel Année 2026
Saint Joseph Boufféré	67 élèves	150 élèves	197 736 €
Saint Joseph La Guyonnière	33 élèves	77 élèves	98 846 €
Saint Carlo Acutis Montaigu	64 élèves	148 élèves	191 080 €
Saint Martin Durivum Saint-Georges-de-Montaigu	101 élèves	161 élèves	267 734 €
Sainte Marie Saint-Hilaire-de-Loulay	89 élèves	150 élèves	239 712 €

Sont comptabilisés dans la méthode de calcul, les élèves répondant simultanément aux modalités suivantes au 1er janvier 2026 :

- Accueillis dans une des cinq écoles privées du 1er degré de la commune de Montaigu-Vendée,
- Résident sur la commune de Montaigu-Vendée,
- Âgés de 3 ans révolus,
- Tous les élèves du dispositif ULIS scolarisés à l'école Saint Carlo Acutis sont comptabilisés et font l'objet, s'il y a lieu, d'une refacturation de la collectivité vers leurs communes de résidence, sur les montants définis pour les élèves non-résidents.

Le rythme de versement est proposé aux membres du Conseil municipal selon les modalités suivantes :

- Le premier versement, en janvier, à hauteur de 40 % du montant total,
- Le deuxième versement, en mai, à hauteur de 40 % du montant total,
- Le solde, en août, correspondant à 20 % du montant total.

Madame MULLINGHAUSEN précise que ce sujet a fait l'objet d'une réunion avec les directeurs des écoles privées et des présidents des organismes gestionnaires des écoles privées.

Vu la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives entre l'Etat et les collectivités territoriales,

Vu l'article L442-5 du Code de l'éducation qui stipule que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public,

Vu l'article L131-1 du Code de l'éducation qui rend l'instruction obligatoire, pour chaque enfant, dès l'âge de 3 ans,

Considérant la présentation faite en conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire de-Loulay-en date du 17 novembre 2025,

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le - 4 DEC. 2025

SLOW

ID : 085-200081115-20251125-DEL20251125_09-DE

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ARRETE le montant attribué par élève, scolarisé dans une des écoles privées de la commune en janvier 2026, à 1 908 € pour un élève en maternelle et à 466 € pour un élève en élémentaire,
- APPROUVE le montant fixé, après arrondi, pour chaque organisme gestionnaire, soit une participation totale prévisionnel pour la commune de 995 108 €,
- DÉCIDE de reverser aux organismes gestionnaires des écoles privées les montants correspondants,
- VALIDE les modalités de versement proposées pour l'année 2026,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce budget.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,

Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin

Date de signature : 03/12/2025

Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la
réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de Nantes
(6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041
NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à
compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyril	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_10

Participation aux charges de scolarisation pour l'inscription d'un élève non-résident de la commune dans une des écoles publiques ou dans une école privée ULIS de Montaigu-Vendée

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Fabienne MULLINGHAUSEN, Adjointe à la vie scolaire au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que l'article L212-8 du Code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes.

Quant à l'article R212-21 du Code de l'éducation, il précise que la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants :

- Père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations
- Etat de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence
- Frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil.

Considérant ses dispositions, il est proposé de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants non-résidents sur la commune de Montaigu-Vendée, pour l'année scolaire 2024-2025, selon les coûts de fonctionnement des élèves à savoir :

- 1 908 € par an et par élève dans les classes maternelles
- 466 € par an et par élève dans les classes élémentaires

Vu la présentation faite en conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- FIXE les participations aux charges de scolarisation des enfants non-résidents sur la commune et inscrits dans une des écoles publiques de Montaigu-Vendée ou scolarisés en ULIS dans une école privée du territoire de la façon suivante :
 - 1 908 € par an et par élève dans les classes maternelles
 - 466 € par an et par élève dans les classes élémentaires
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à dossier et à émettre les titres de recettes correspondants.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyril	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENÉT Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENÉT Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_11

Aide au financement des repas de l'école primaire privée – AGECAM Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENÉT, Vice-présidente de la commission Education, Famille et Cohésion Sociale au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Elle rappelle qu'un service de restauration scolaire est proposé aux familles dont les enfants sont scolarisés dans l'une des onze écoles du 1^{er} degré de la commune de Montaigu-Vendée. L'enfant, qu'il soit scolarisé dans le secteur public ou le privé, est accueilli dans une structure de restauration collective dont les modalités d'accueil et de tarification sont les mêmes dans la commune déléguée. Seule la commune déléguée de Montaigu dispose de deux services de restauration scolaire : l'un pour les enfants

des écoles publiques (gestion municipale) et l'autre pour les enfants de l'école privée (gestion associative).

Afin que les familles, quel que soit le lieu de scolarisation de leurs enfants, puissent bénéficier des mêmes conditions de tarification de repas et d'aide, le Conseil municipal de Montaigu avait décidé, en septembre 2000, de verser une aide en ce sens. En effet, il est convenu que l'association applique une réduction financière correspondant à la tarification votée par la collectivité, et qu'en fin d'année scolaire, elle sollicite auprès de la collectivité, le remboursement de cette réduction. Ainsi, la tarification n'est pas la même entre le public et le privé mais les familles avec un quotient familial inférieur à 1500 se voient appliquer la même réduction par rapport au tarif le plus élevé, quel que soit, à Montaigu, son lieu de restauration.

A ce jour, l'aide bénéficie :

- Aux familles de Montaigu-Vendée qui scolarisent leurs enfants à l'école Saint-Jean Baptiste et dont le quotient familial est \leq à 1900 €,
- Aux familles, qui, bien que résidentes hors de la commune de Montaigu-Vendée, ont un enfant scolarisé à l'école Saint-Jean Baptiste dans le cadre du dispositif ULIS et dont le quotient familial est \leq à 1900€.

L'aide aux repas est déterminée en fonction des tranches de quotient familial :

Quotient familial	Montant aide/repas
QF \leq 500 €	1,20 €
501 \leq QF \leq 700 €	0,95 €
701 \leq QF \leq 900 €	0,71 €
901 \leq QF \leq 1 200 €	0,24 €
1 201 \leq QF \leq 1 350 €	0,18 €
1 351 \leq QF \leq 1 500 €	0,13 €
1 500 \leq QF \leq 1 900 €	0,07 €

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'AGECAM demande, après présentation des éléments justificatifs, le versement de la compensation de l'aide aux repas accordée à 5 familles (pour 5 enfants) pour un montant global de 242,43 € pour un nombre de 546 repas.

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE le versement de cette aide d'un montant de 242,43 € pour l'année scolaire 2024-2025 à l'AGECAM, Association gestionnaire de service de restauration scolaire pour les enfants de l'école primaire privée située sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget primitif 2026.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la
réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de Nantes
(6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041
NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à
compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin

Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négar	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_12

Conventions partenariales avec les associations gestionnaires de l'enfance

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de l'Education, des familles et de la Cohésion Sociale au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière rappelle que la convention partenariale qui lie la collectivité et les associations gestionnaires de l'enfance Pitchounes et Ratatouille, Génération Guyonne et Familles Rurales, arrive à échéance au décembre 2025. Il convient donc de procéder à leur renouvellement pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2026, renouvelable une fois par avenant.

Madame GRENET précise que les objectifs partagés sont dorénavant communs pour toutes les associations gestionnaires. Ils consistent à :

- Promouvoir un accueil de qualité des enfants du territoire, dont ceux en situation de handicap, en veillant à leur sécurité et leur bien-être, physique et affectif, au sein des structures et activités enfance ;
- Faire vivre le Projet Educatif de Territoire dans les structures accueillant des enfants de 0 à 11ans ;
- Renforcer l'équité sur le territoire en alignant les modalités de financement de la collectivité envers les services enfance, et en travaillant collectivement à la continuité des services aux familles ;
- Contribuer, avec l'ensemble des structures enfance de la ville, à la création d'une trame de rapport d'activité annuel ou d'un observatoire des données d'activités.

Elle ajoute que la convention annexée à la présente délibération fixe les modalités de partenariat entre la commune de Montaigu-Vendée et l'association, notamment d'aides financières au travers d'une subvention annuelle de fonctionnement, voire exceptionnelle sur des motifs définis.

Considérant les conventions partenariales avec les associations gestionnaires de l'enfance annexées à la présente délibération,
Considérant l'avis favorable des Conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière et Saint-Georges-de-Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE les termes des conventions partenariales de la collectivité avec les associations gestionnaires de l'enfance et la petite enfance,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et ses éventuels avenants,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	KILIAN	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_13

Rapport annuel de l'élu mandataire au titre de l'exercice 2024 – Vendée Expansion SPL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier expose à l'assemblée que la ville de Montaigu-Vendée, au regard des compétences et du territoire qu'elle a en gestion, a souscrit au capital de la Société Anonyme Publique Locale (SAPL), l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée (devenue Vendée Expansion – SPL) qui a été créée le 15 octobre 2012.

Il précise que les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentants les collectivités locales et leurs groupements actionnaires.

Elle a pour vocation d'apporter à ses actionnaires (communes, EPCI, etc.) une assistance dans différents domaines tels que l'ingénierie routière, l'aménagement et le renouvellement urbain (négociation foncière, création de zones d'habitation ou d'activité), la création et la construction de bâtiments et enfin, dans le domaine de l'ingénierie territoriale et touristique. Il s'agit d'un outil de mutualisation des moyens étroitement contrôlé par toutes les collectivités qui en sont actionnaires, avec une souplesse de fonctionnement qui rend un vrai service aux collectivités.

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités locales actionnaires doivent délibérer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou à l'Assemblée spéciale.

Considérant le rapport annuel de la SAPL – Vendée Expansion SPL – au titre de l'année 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- PREND ACTE du rapport annuel de la SAPL – Vendée Expansion SPL - au titre de l'année 2024 qui a servi de base au débat, joint à la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_16

Création d'emplois non permanents

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services pour pallier les surcroits temporaires et saisonniers d'activité.

Les membres du Conseil Municipal seront invités à créer les emplois non permanents selon le tableau ci-après :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emploi et temps de travail	Fonction	Durée et date d'effet	Indice plafond
FILIERE TECHNIQUE OU ANIMATION					
Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Famille	Contrat d'Engagement Educatif (CEE)	14 postes Adjoint d'Animation ou Adjoint technique Temps complet	Animateur BAFA	500 jours CEE pour été 2026	80 €/ jours 50 €/nuitée 5 € au titre de la direction d'un séjour
	Accroissement saisonnier Article L332-23-2	2 postes Adjoint d'animation Temps complet	Animateur Petite enfance	1 mois pour été 2026	IM 366

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L332-23-1 et L332-23-2

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CRÉE les emplois non permanents pour répondre aux accroissements temporaires d'activités tel que listé ci-dessus,
- DIT que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement,
- AUTORISE Monsieur le Maire, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience,
- AUTORISE l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget,
- CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLEIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	KOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLEIER, Kilian KOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_17

Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la commission Moyens Généraux au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement. Il précise que la prochaine campagne de recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 21 février 2026.

Montaigu-Vendée comptant plus de 10 000 habitants, les campagnes de recensement ont désormais lieu tous les ans mais ne concerne qu'une partie de la population.

En fonction de ces éléments, Monsieur ROUSSEAU expose aux membres du Conseil municipal qu'il convient de créer 4 emplois d'agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population au titre de l'année 2026 et de fixer leurs rémunérations.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- DÉCIDE de la création d'emplois de non titulaire en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de 4 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet pour la période allant du 15 janvier au 21 février 2026,
- FIXE la rémunération brute sur la base des éléments définis de la façon suivante :
 - 60 € pour chaque séance de formation,
 - 80 € pour réaliser la tournée de reconnaissance avant le début de campagne,
 - 200 € pour les frais de transport,
 - 4,50 € par feuille de logement remplie.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (32) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	KILOMBO Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Était absent (1) : Eric HERVOUET

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_18

Convention de mise à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de la Vendée d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail

Par ses fonctions en tant que Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, Monsieur Eric HERVOUET sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier rappelle que les collectivités employant plus de 1 agent ont l'obligation de désigner d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) conformément aux dispositions en vigueur. L'ACFI accompagne les collectivités sur les thématiques d'hygiène, de santé et sécurité au travail et assure les missions suivantes prévues au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié :

- Contrôler, à l'occasion de visites ponctuelles sur sites, les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la fonction publique territoriale,
- Proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail, la prévention des risques professionnels et les conditions de travail,
- En cas d'urgence ou de danger grave et imminent, proposer à l'autorité territoriale, des mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale doit l'informer, dans les meilleurs délais, des suites données à ses propositions,
- Assister avec voix consultative aux réunions du Comité Social Territorial ou de la Formation Spécialisée et participer aux visites de locaux et aux enquêtes d'accidents organisées dans le cadre de cette instance. Pour cela, l'autorité territoriale doit systématiquement lui adresser une invitation dans les délais réglementaires,
- Donner un avis sur les règlements, notes de services et consignes que l'autorité compétente envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ou sur tout autre document émanant de la même autorité ayant trait aux conditions de travail (aménagement des locaux, réorganisation, etc.),
- Être informé des dérogations et intervenir en cas de manquement, concernant les travaux interdits pour les jeunes de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle dans le cadre d'un emploi en apprentissage, en alternance ou en stage,
- Intervenir sur demande des représentants titulaires du Comité Social Territorial ou de la Formation Spécialisée sur tout sujet en lien avec le fonctionnement de l'instance ou la prévention des risques professionnels.

Monsieur ROUSSEAU précise que cette mission peut être assurée directement par un agent désigné à cet effet en interne et ayant suivi une formation spécifique, ou bien confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dûment habilité par la loi à réaliser cette mise à disposition.

Eu égard à la difficulté de nommer et de former un agent en interne, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'intervention du Centre de Gestion pour une mise à disposition via une convention financée par la cotisation additionnelle. Sur le fondement de cette convention, une mission complémentaire de contrôle réglementaire des activités et des lieux de travail peut être demandée par l'autorité territoriale périodiquement. Dans ce cadre, l'intervention du Centre de Gestion sera facturée sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme et conformément à la convention mise à disposition.

Vu la loi n°84-53 modifiée en date du 26 janvier 1984, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;

Vu le décret n°85-603 modifié en date du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5,

Vu la circulaire INTB1209800C en date du 12 octobre 2012 relative à l'application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié,

Considérant la convention de mise à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI), annexée à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- CONFIE au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'inspection en hygiène et sécurité du travail,

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le ~ 4 DEC. 2025

SLow

ID : 085-200081115-20251125-DEL20251125_18-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la collectivité et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'inspection et de contrôle assurée par le Centre de Gestion,
- CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (32) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENÉT Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENÉT Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Était absent (1) : Eric HERVOUET

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_19

Assurance des risques statutaires du personnel – Contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Par ses fonctions en tant que Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, Monsieur Eric HERVOUET sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier rappelle que les agents territoriaux bénéficient, selon les dispositions statutaires, du maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de maladie, maternité, accident du travail, ou peuvent prétendre au versement d'un capital décès.

SLO

Ces dépenses obligatoires étant supportées par la Collectivité, celle-ci peut donc souscrire une assurance, dite « Assurance statutaire » permettant de couvrir ces risques.

Il rappelle également au Conseil municipal sa délibération n°DEL20241210_10 en date du 10 décembre 2024 par laquelle il a décidé de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée pour effectuer la mise en concurrence d'assureurs, en vue de l'établissement d'un nouveau contrat groupe au titre des risques statutaires du Personnel territorial.

Il expose que dans le respect du Code de la commande publique et après avoir recueilli les intentions des collectivités, le Centre de Gestion a lancé un marché en procédure avec négociation pour la mise en place d'un contrat groupe à adhésion facultative relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel des collectivités territoriales et établissements publics de Vendée.

La Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion, réunie le 08 juillet 2025, a jugé l'offre de CNP ASSURANCES, économiquement viable et acceptable sur la base des critères d'attribution du marché, et a choisi de retenir cette offre.

Considérant que la collectivité a donné mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance, que la collectivité adhère au contrat groupe d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 et compte tenu des avantages d'une consultation groupée, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion en précisant les garanties souscrites par la collectivité parmi les différentes options proposées.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour la période 2026-2029, la collectivité devra adhérer via la plateforme en ligne mise en place par CNP-Assurances et signer la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion.

Il est proposé au Conseil municipal les choix de couverture retenue et les bases de cotisation, suivants :

Adhésion au contrat pour les agents affiliés à la CNRACL

Taux de cotisation assureur CNP :

Risques couverts	Décès	CITIS (accident et maladie imputable au service – TPT compris)	Longue Maladie, Longue durée	Maternité, paternité, adoption	Maladie ordinaire	ENSEMBLE DES GARANTIES
Formule retenue	//	1,31%	//	//	//	1,31%

Taux de frais de gestion du CDG 85 :

Risques couverts	Décès	CITIS (accident et maladie imputable au service – TPT compris)	Longue Maladie, Longue durée	Maternité, paternité, adoption	Maladie ordinaire	ENSEMBLE DES GARANTIES
Formule retenue	//	0,04%	//	//	//	0,04%

Les taux proposés sont garantis les deux premières années (2026 et 2027), sauf évolution réglementaire qui impactera les garanties et prestations à verser.

Ces taux seront ensuite révisables, en fonction de l'évolution de la sinistralité jusqu'en juillet 2027, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2028. Cette garantie de taux est assortie d'une renonciation à résiliation les deux premières années du contrat.

Assiette de cotisation de la collectivité

Le taux de cotisation s'applique à l'assiette de cotisation composée a minima du Traitement Brut Indiciaire (TBI).

La collectivité fait le choix de compléter son assiette de cotisation avec les éléments optionnels suivants :

- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- Supplément familial de traitement (SFT)

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n°86-552 en date du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°85-53 en date du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL20241210_10 en date du 10 décembre 2024 donnant mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion et selon les modalités proposées ci-dessus,
- AUTORISE la signature de la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion,
- CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLEIR Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	KOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER-Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER-Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLEIR, Kilian KOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_20

Rapport 2024 de situation en matière d'égalité Femmes-Hommes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annexé à la délibération présente la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail et rémunération.

SLOW

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (article 61 et 77),

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015,

Considérant le rapport de situation en matière d'égalité femme-homme au 31 décembre 2024 présenté en séance et au Comité Social Territorial du 22 septembre 2025, et annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE de la présentation du rapport de situation en matière d'égalité femme-homme au titre de l'année 2024.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENÉT Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENÉT Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_21

Décisions modificatives 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que des ajustements de crédits en dépenses et en recettes sont nécessaires pour constater les écritures de fin d'année :

Budget principal

La décision modificative n°2 s'équilibre à – 1 798 000 € en dépenses et en recettes, dont 1 000 € en fonctionnement et – 1 799 000 € en investissement.

SLO

Les mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement des charges à caractère général pour 180 000 € pour les assurances dommage-ouvrage de l'école Jules Verne et de la salle des sports de La Petite Maine, des honoraires de contentieux pour un marché public et l'ajustement du gaz (augmentation de la TVA et hausse du coût d'approvisionnement en période de chauffe),
- L'ajustement des amortissements 2025, en application de la règle du prorata temporis, pour 1 000 €,
- L'équilibre de la section par la diminution du virement à la section d'investissement pour - 179 000 €.

Les mouvements d'investissement concernent :

- L'ajustement des crédits de paiement 2025 sur les autorisations de programme AP 2000A Ecole Jules Verne (- 400 000 €), AP 2000B Ecole des Jardins (- 100 000 €), AP 3000A Salle de la Petite Maine (- 1 070 000 €), AP 5201 Voirie 2024-2026 (- 150 000 €), AP 7200 Plan arbres (- 80 000 €) pour cohérence avec les inscriptions à prévoir au budget primitif 2026 et sans incidence sur le montant des autorisations de programme,
- L'ajustement des amortissements 2025, en application de la règle du prorata temporis, pour 1 000 €,
- L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par diminution du FCTVA de - 262 000 € et des subventions d'équipement de - 759 000 €, compte tenu du moindre programme d'équipement, par la réduction de l'emprunt pour - 599 000 € et par la diminution du virement de la section de fonctionnement pour - 179 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €
011 Charges à caractère général	180 000,00 €	
042 Opérations d'ordre (amortissements)		1 000,00 €
023 Virement à l'investissement	-179 000,00 €	
INVESTISSEMENT	-1 799 000,00 €	-1 799 000,00 €
AP 2000A Ecole Jules Verne	-400 000,00 €	
AP 2000B Ecole des Jardins	-100 000,00 €	
AP 3000A Salle de la Petite Maine	-1 070 000,00 €	
AP 5201 Voirie 2024-2025	-150 000,00 €	
AP 7200 Plan Arbres	-80 000,00 €	
040 Opérations d'ordre (amortissements)	1 000,00 €	
10 Dotations et fonds divers		-262 000,00 €
13 Subventions d'équipement		-759 000,00 €
16 Emprunts et assimilés		-599 000,00 €
021 Virement du fonctionnement		-179 000,00 €
Total général	-1 798 000,00 €	-1 798 000,00 €

A la demande du compte assignataire, il sera constaté une reprise sur provision de 187,39 €, devenue sans objet après admission en non-valeur de créances.

Budget annexe Immobilier de commerces et de services

La décision modificative n°1 s'équilibre à 0 € en dépenses et en recettes, dont 0 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

Les mouvements de fonctionnement concernent :

- La constitution d'une provision pour loyers non recouvrés, suite à liquidation judiciaire du locataire pour 1 400 € ;
- La réduction des créances éteintes prévues pour cette même situation pour - 1 400 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
65 Autres charges de gestion courante	-1 400,00 €	
68 Dotations aux provisions	1 400,00 €	
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
Total général	0,00 €	0,00 €

A la demande du compte assignataire, il est constitué une provision de 1 378 € pour probable non-recouvrement de loyers d'une société en liquidation judiciaire.

Vu le Règlement Budgétaire et Financier adopté par délibération du Conseil municipal n°DEL20231114_06 en date du 14 novembre 2023,

Vu la délibération n°DEL20241210_02 en date du 10 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025,

Vu la délibération n°DEL20250304_06 en date du 04 mars 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal,

Vu la délibération n°DEL20250624_05 en date du 24 juin 2025 approuvant le budget supplémentaire 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 33 voix Pour et 7 Abstentions (Sophie ARZUL, Etienne COLMARD, Jean-Martial HAËFFELIN, Elodie LARCHER, Sophie LICOINE, Laurence PELLETIER-CARNUS, Hubert PIVETEAU)

- APPROUVE la décision modificative n°2 pour le budget 16300 Budget principal,
- APPROUVE la décision modificative n°1 pour le budget 16302 Immobilier de commerces et de services,
- CONSTATE une reprise de la provision constituée pour 187,39 € sur le budget 16300 budget principal,
- CONSTITUE une provision de 1 378 € sur le budget 16302 Immobilier de commerces et de services.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Glonette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	KILIAN	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER-Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_22

Solidarité financière – Avenant n°2 à la convention de reversement de la taxe foncière économique

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier rappelle que pour atténuer les effets du PLUi qui a réparti les zones d'activités économiques sur le territoire et modifié la répartition de la richesse fiscale entre les communes, un modèle de solidarité financière entre communes a été approuvé pour la période 2023-2025 et s'appuie sur l'instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire pour le volet redistribution.

SLOW

Il préciser que par avenant n°1, il a été décidé que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération abonde au fonds de solidarité, en déduction de la contribution communale.

Compte tenu des prochaines échéances électorales et dans l'attente de définir un nouveau modèle de solidarité pour le prochain mandat, il est proposé de proroger d'un an l'actuelle convention par avenant n°2.

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20230627_01 en date du 27 juin 2023 relative à la contribution au fonds de solidarité par les communes,

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL20240409_07 en date du 9 avril 2024 relative à l'avenant n°1 à la convention de versement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20251124_38 en date du 24 novembre 2025 relative à l'avenant n°2 à la convention de versement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités,

Vu l'avenant n°2 à la convention de versement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention de versement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute formalité relative à cette convention.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER-Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_23

Garantie d'emprunt à Vendée Habitat pour la construction de logements

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Vu le rapport relatif à la demande de garantie d'emprunt sollicitée par Vendée Habitat concernant le financement principal de la construction de 6 logements rue Bocagère – Lotissement Les Vignes sur la commune déléguée de La Guyonnière.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée à hauteur de la somme en principal de 170 904,60 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être due au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée par la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montaigu-Vendée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Considérant le contrat de prêt n°177533 en annexe signé entre l'office public de l'habitat de Vendée, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant la présentation faite en Conseil délégué de La Guyonnière en date du 17 novembre 2025

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ ACCORDE sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 569 682 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°177533 constitué de 4 lignes de prêt :

- Prêt Locatif à Usage Social : 283 228 € sur une durée de 40 ans, au taux du livret A + 0,60% de marge
- Prêt Locatif à Usage Social Foncier : 122 591 € sur une durée de 80 ans, au taux du livret A + 0,36% de marge
- Prêt Locatif Aidé d'Intégration : 112 302 € sur une durée de 40 ans, au taux du livret A + 0,20% de marge
- Prêt Locatif Aidé d'Intégration Foncier : 51 561 € sur une durée de 80 ans, au taux du livret A + 0,36% de marge

La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée à hauteur de la somme en principal de 170 904,60 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- ACCORDE sa garantie aux conditions suivantes :
- La garantie de la commune de Montaigu-Vendée est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montaigu-Vendée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- SIGNE la convention à intervenir entre Vendée Habitat et la commune de Montaigu-Vendée relative à ce contrat de prêt.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLEIR Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	KOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négar	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLEIR, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_24

Révision des différents tarifs à appliquer au 1er janvier 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-Président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier précise à l'assemblée qu'avant le début du prochain exercice budgétaire, il convient d'adopter dans une décision unique, les différents tarifs qui s'appliqueront pour le produit des services à compter du 1^{er} janvier 2026.

A cet effet, il présente à l'assemblée la grille tarifaire 2026.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le - 4 DEC. 2025

ID : 085-200081115-20251125-DEL20251125_24-DE

5 LO

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis des commissions compétentes,
Vu la grille tarifaire annexée à la présente

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE les tarifs 2026 tels qu'ils sont présentés dans le tableau joint à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la
réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de Nantes
(6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041
NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à
compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinquième mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_25

Budgets primitifs 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Après lecture du budget primitif 2026 du budget principal et des trois budgets annexes, il est proposé de voter les quatre budgets par opération et par chapitre ou par opérations pour la section d'investissement, et par chapitre pour la section de fonctionnement.

Ils se présentent de la manière suivante :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général
16300 Budget principal			
Dépenses	20 494 000 €	8 649 000 €	29 143 000 €
Recettes	20 494 000 €	8 649 000 €	29 143 000 €

16302 Immobilier de commerce

Dépenses	187 000 €	969 000 €	1 156 000 €
Recettes	187 000 €	969 000 €	1 156 000 €

16340 Ouvrages funéraires

Dépenses	183 000 €	153 000 €	336 000 €
Recettes	183 000 €	153 000 €	336 000 €

16306 Opérations d'aménagement urbain

Dépenses	12 500 000 €	11 352 000 €	23 852 000 €
Recettes	12 500 000 €	11 352 000 €	23 852 000 €

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, les autorisations de programme sont votées par le Conseil municipal, par une délibération budgétaire, soit lors du vote du budget primitif, du budget supplémentaire ou lors d'une décision modificative. La création d'une Autorisation de Programme comprend le libellé du projet, le montant global et l'échéancier prévisionnel et indicatif de crédits de paiements.

Aussi, il est également proposé de créer les autorisations de programme suivantes selon les conditions ci-dessous :

Autorisation de Programme Plan Vélo

N° opé	Libellé	Montant AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	BP 2029	CP 2030
AP301	Plan Vélo	500 000 €	130 000 €	100 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €

Autorisation de Programme Pôle du Grand Logis

N° opé	Libellé	Montant AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP302	Pôle du Grand Logis	2 350 000 €	384 000 €	1 950 000 €	16 000 €

Vu le Règlement Budgétaire et Financier adopté par délibération du conseil municipal DEL20231114_06 en date du 14 novembre 2023,

Vu la délibération n°DEL20250930_13 du 30 septembre 2025 prenant acte de la tenue du Débat d'orientations Budgétaires 2026,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 33 voix Pour et 7 Contre (Sophie ARZUL, Etienne COLMARD, Jean-Martial HAËFFELIN, Elodie LARCHER, Laurence PELLETIER-CARNUS, Hubert PIVETEAU),

- APPROUVE le budget primitif 2026 du budget principal de la commune de Montaigu-Vendée,
- APPROUVE le budget primitif 2026 du budget annexe « Immobilier de commerce »,
- APPROUVE le budget primitif 2026 du budget annexe « Opérations d'aménagement urbain »,
- CRÉE une autorisation de programme libellée « Plan Vélo » dans les conditions ci-dessus exposées,
- CRÉE une autorisation de programme libellée « Pôle du Grand Logis » dans les conditions ci-dessus exposées.

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le changement de dénomination du budget annexe 16340 Service extérieur Pomps Funèbres en « Ouvrages funéraires »,
- APPROUVE le budget primitif 2026 du budget annexe « Ouvrages funéraires ».

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_26

Participation financière au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier rappelle que l'article 25 du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 précise les recettes d'exploitation et de fonctionnement dont dispose le Centre Communal d'Action Sociale, animateur du projet social local :

- Les subventions versées par la commune,
- Les produits provenant des prestations de services fournies par le CCAS (loyers des pavillons Foyer Soleil, ...),

5 LOV

- Les versements effectués par les organismes d'assurance maladie, d'assurance vieillesse, les caisses d'allocations familiales (CAF) ou par tout autre organisme ou collectivité, au titre de leur participation financière aux services gérés par le CCAS,
- Le produit des prestations remboursables (les avances remboursables),
- Les subventions d'exploitation et les participations (du département pour les actions de prévention...),
- Les remboursements des frais liés à l'établissement des dossiers de demandes d'aide sociale légale (par le département),
- Les ressources propres du CCAS, notamment celles provenant des dons et legs qui lui sont faits, etc.

L'action sociale locale portée par le Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée comprend :

- Le versement de subventions aux associations œuvrant dans le domaine social,
- Les aides facultatives financières délivrées aux familles (*banque alimentaire, bons alimentaires, carburants, Pass'sport et culture, et avance remboursable*),
- La gestion locative pour les foyers soleil des communes déléguées de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay
- Les élections de domicile,
- Les animations en faveur des Séniors,
- Le partenariat pour une proposition de mutuelle communale

Pour financer ce programme d'actions, il sera proposé aux membres du Conseil municipal de verser une participation financière au fonctionnement du CCAS de Montaigu-Vendée à hauteur de 50 000 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE son accord pour l'attribution d'une participation financière de 50 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée pour l'année 2026,
- DIT que les crédits sont prévus au compte 657362 – Subventions de fonctionnement au CCAS.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	RQUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négar	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_27

Apurement de créances éteintes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel ROUSSEAU, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier fait part à l'assemblée d'une liste de créances éteintes, présentée par le comptable assignataire Monsieur le Trésorier, d'un montant total de 379,01 €, répartie comme suit :

Objet	N° liste	Budget principal	Total général
DIVERS	7080350415	379,01 €	379,01 €
Total général		379,01 €	379,01 €

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le - 4 DEC. 2025

ID : 085-200081115-20251125-DEL20251125_27-DE

SLO

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APURE des créances éteintes pour la somme globale de 379,01 € sur le budget principal.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent

Limouzin

Date de signature : 03/12/2025

Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négar	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_28

Admission en non-valeur de créances

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée d'une liste de créances irrécouvrables, présentée par le comptable assignataire, d'un montant total de 1 374,38 €, répartie comme suit :

N° liste	Principal	Total général
6530140215	1 374,38 €	1 374,38 €
Total général	1 374,38 €	1 374,38 €

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le - 4 DEC. 2025 *5 LO*
ID : 085-200081115-20251125-DEL20251125_28-DE

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADMET en non-valeur des créances irrécouvrables pour la somme globale de 1 374,38 € sur le budget principal.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négar	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_29

Avenant à la convention d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée – Secteur Centre Bourg de Boufféré

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée qu'en 2021, la commune de Montaigu-Vendée, Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière et l'Etablissement Public Foncier (EPF) ont ainsi convenu de s'associer à travers une convention tripartite pour engager une politique foncière visant à réaliser des programmes de logements et/ou d'activités. Un secteur particulier au cœur du centre bourg de Boufféré avait pu être déterminé le long de la rue du sacré cœur.

L'objectif est donc d'engager un projet de densification et de restructuration, puisque l'une des caractéristiques de la commune déléguée est la quasi-absence de centre bourg historique. Le montant de l'engagement financier de l'EPF de la Vendée au titre de la convention était plafonné à 400 000 € HT. Ce montant était destiné au financement de l'ensemble des dépenses liées aux actions foncières notamment les prix d'acquisitions, les études et travaux.

En juin dernier, lors du Conseil d'Administration de l'EPF, un avenant a été proposé, visant l'augmentation du montant de l'engagement financier à 550 000 € HT pour absorber l'estimation du coût des travaux de dépollution d'une des parcelles acquises par l'EPF. Par ailleurs, l'avenant vise à augmenter également la durée de la convention pour réaliser la consultation des opérateurs, passant initialement de 4 ans à 7 ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21,
 Considérant la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, en date du 29 juin 2021,
 Considérant la convention signée entre les parties, le 22 septembre 2021,
 Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Boufféré en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention avec l'EPF de la Vendée et la communauté d'agglomération, Terres de Montaigu concernant le secteur de la Rue du Sacré Cœur à Boufféré, commune déléguée de Montaigu-Vendée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,
 Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
 Limouzin
 Date de signature : 03/12/2025
 Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLEIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLEIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_30

Convention de partenariat avec Vendée Habitat sur le secteur de l'ancienne école Durivum – Saint-Georges-de-Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Madame SECHER informe que la ville de Montaigu-Vendée a sollicité l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Vendée, Vendée Habitat afin d'étudier une opération immobilière sur le secteur de l'ancienne école Durivum, rue Durivum commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu. Le périmètre d'étude porte sur les parcelles cadastrées 217 section AH numéros 893, 651 et 652 et sur une partie du domaine public.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le - 4 DEC. 2025

ID : 085-200081115-20251125-DEL20251125_30-DE

SLOW

Le projet vise la réalisation d'environ 9 logements locatifs sociaux ainsi qu'un local commercial et/ou service.

Afin de fixer les règles de partenariat entre la commune et Vendée Habitat, il est proposé d'établir une convention portant engagement des parties pour la réalisation de cette opération. Vendée Habitat sera le maître de l'ouvrage de l'opération et prendra à sa charge l'ensemble des études et travaux nécessaires.

Madame SECHER précise que la convention est établie pour une durée de 6 ans.

Considérant le projet de convention partenariale avec l'OPH de la Vendée, Vendée Habitat,

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention partenariale avec l'Office Public de l'Habitat de Vendée, Vendée Habitat telle qu'annexée à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	KILOMBO Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_31

Convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage à Vendée Habitat pour la déconstruction de bâtiments sur le quartier des Hauts de Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière rappelle que l'aménagement du quartier des Hauts de Montaigu est l'objet d'un partenariat entre la Ville et l'Office Public de l'Habitat de la Vendée, Vendée Habitat. Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'une convention portant engagement des parties en date du 10 mars 2018, modifiée par un avenant en date du 18 septembre 2024.

5 LO

La convention de partenariat prévoit que Vendée Habitat assure la maîtrise d'ouvrage des déconstructions de ses propres bâtiments. A cette fin, Vendée Habitat rémunère les entreprises concourant à l'aboutissement des déconstructions. En contrepartie, la Ville verse chaque année à Vendée Habitat une participation financière aux déconstructions et aux frais afférents.

Madame SECHER précise que sur le secteur Santé du quartier des Hauts de Montaigu sont programmées les déconstructions de plusieurs bâtiments appartenant à Vendée Habitat : les 11 logements du Foyer Soleil Mon Repos, l'espace Saint Jacques et la partie la plus ancienne de l'EHPAD Le Repos. Ces déconstructions sont indispensables à la réalisation de deux projets en cours d'étude : la construction d'un parking à étages d'une part ; le changement d'usage de la partie la plus récente de l'EHPAD Le Repos d'autre part.

Le réaménagement du secteur Santé présente une complexité particulière liée à la multiplicité des travaux prévus sur un espace restreint. En assurant la maîtrise d'ouvrage des déconstructions, la Ville aura une meilleure maîtrise de leur calendrier et de leur coordination avec les autres opérations programmées sur le secteur. En conséquence, un projet de convention a été élaboré afin que Vendée Habitat transfère à la Ville la maîtrise d'ouvrage des déconstructions des 11 logements du Foyer Soleil Mon Repos, de l'espace Saint Jacques et de la partie la plus ancienne de l'EHPAD Le Repos.

Considérant le projet de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'Office Public de l'Habitat de Vendée, Vendée Habitat annexé à la présente délibération,
Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'Office Public de l'Habitat de Vendée, Vendée Habitat, telle qu'annexée à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Francie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENÉT Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENÉT Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_32

**Avenant n°2 à la convention de partenariat avec Vendée Habitat
concernant l'aménagement du quartier des Hauts de Montaigu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que, dans le cadre du projet du quartier « Les Hauts de Montaigu », la ville de Montaigu et Vendée Habitat ont signé en date du 10 mars 2018 une convention portant sur la réalisation d'un programme de déconstruction de bâtiments constitutifs du patrimoine immobilier de Vendée Habitat, de construction de nouveaux bâtiments par Vendée Habitat, et fixant des engagements quant à la prise en charge financière des déconstructions et des prix de cession du foncier.

SLOW

Cette convention a fait l'objet d'une première modification par un avenant en date du 18 septembre 2024.

Compte tenu de l'évolution du projet, il convient de procéder à une nouvelle mise à jour de cette convention par le biais d'un avenant.

Madame SECHER précise que cet avenant apporte des modifications sur les points suivants :

- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage des déconstructions des 11 logements du Foyer Soleil Mon Repos, de l'Espace Saint Jacques et de la partie ancienne de l'EHPAD Le Repos ;
- Une précision des sites retenus pour les opérations destinées à compenser les 111 logements déconstruits dans le cadre du renouvellement des Hauts de Montaigu ;
- Une modification de la participation financière à verser par la commune à Vendée Habitat.

Considérant la convention du 10 mars 2018 signée par la ville de Montaigu et Vendée Habitat et portant engagement des parties sur le projet urbain de restructuration du quartier Les Hauts de Montaigu,

Considérant la délibération du Conseil municipal de Montaigu n°do180218 en date du 22 février 2018 approuvant les termes de ladite convention,

Considérant la délibération du Conseil municipal n°DEL20240702_07 en date du 2 juillet 2024 approuvant les termes dudit avenant n°1 à la convention,

Considérant le projet d'avenant n°2 à ladite convention joint à la présente,

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre la ville de Montaigu-Vendée et le bailleur social Vendée Habitat concernant le projet urbain de restructuration du quartier Les Hauts de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 tel que présenté et joint à la présente délibération, ainsi que toutes pièces inhérentes à cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER-Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_33

Transfert de la compétence « réseau de chaleur » au SyDEV – Les Hauts de Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière expose qu'en application de l'article 7-4 des statuts du SYDEV, les communes adhérentes au SYDEV ont la possibilité de lui transférer par délibération la compétence dite facultative de « production et/ou distribution de chaleur ou de froid ».

En lieu et place de ses membres lui ayant transféré la compétence, sur le fondement de l'article L.2224-38 du Code général des collectivités territoriales, le SYDEV devient compétent pour aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter un réseau public

de chaleur ou de froid, étant précisé que cette activité constitue un service public industriel et commercial (SPIC) aux termes de l'article précité.

Les modalités de transfert et d'exercice de la compétence sont détaillées dans les statuts du SYDEV, ainsi qu'au sein du règlement d'exercice de la compétence approuvé par délibération du Comité syndical du SYDEV n°DEL043CS091025 du 9 octobre 2025 auquel la commune qui transfère sa compétence doit se conformer.

Le transfert de la compétence entraîne obligatoirement, conformément au Code général des collectivités territoriales, le transfert des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert et nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Ce transfert prend la forme d'une mise à disposition, à titre gratuit, constaté par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune antérieurement compétente et le SYDEV. Le procès-verbal constitue un élément préalable indispensable à la constatation comptable de la mise à disposition. Il devra comporter les informations suivantes :

- la consistance du ou des bien(s) (parcelles cadastrales, désignation des bâtiments, surfaces ...),
- la situation juridique du ou des bien(s),
- l'état du ou des bien(s),
- l'évaluation de la remise en état du ou des bien(s) le cas échéant.

Dans l'hypothèse où des biens communaux, non utilisés ou non identifiés le jour du transfert, s'avèreraient utiles à l'exercice de la compétence visée après signature du procès-verbal de mise à disposition, ces biens pourront être transférés dans un cadre conventionnel de droit commun (cession, mise à disposition ...).

Madame Nathalie SECHER précise que la Commune de Montaigu-Vendée souhaite créer un réseau de chaleur sur son territoire.

Dans ce cadre, la Commune de Montaigu-Vendée souhaite disposer de l'accompagnement technique et financier du SYDEV pour le développement de ce réseau de chaleur. Il est donc proposé de transférer au SYDEV la compétence facultative « production et/ou distribution de chaleur ou de froid », afin que le Syndicat soit maître d'ouvrage du réseau de chaleur de la commune.

La Commune de Montaigu-Vendée souhaite créer son 1^{er} réseau de chaleur sur le quartier des Hauts de Montaigu, afin d'alimenter par la construction d'une chaufferie bois des bâtiments appartenant à différents propriétaires parmi lesquels figurent notamment le Centre Hospitalier Départemental de la Vendée, la commune de Montaigu-Vendée, le Département de la Vendée.

La Commune de Montaigu-Vendée n'a pas encore arbitré le terrain d'assiette de la future chaufferie. Dès lors, la Commune de Montaigu-Vendée prendra ultérieurement une délibération pour mettre à disposition du SYDEV à titre gratuit via une convention, la réserve foncière nécessaire à la future chaufferie.

Madame SECHER précise enfin que cette délibération s'applique aux nouveaux projets de la Commune de Montaigu-Vendée à compter de la prise d'effet de la présente décision, à savoir le 1er janvier 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du SYDEV, notamment l'article 7-4,

Vu les statuts de la Régie SYDEV Chaleur approuvés par délibération du Comité Syndical du SYDEV n°DEL062CS171224 du 17 décembre 2024,

Vu le règlement définissant les modalités d'exercice de la compétence, approuvé par délibération du Comité syndical du SYDEV n°DEL043CS091025 du 9 octobre 2025,

SLOW

Considérant qu'il convient de transférer la compétence facultative « production et/ou distribution de chaleur ou de froid » au SYDEV pour faciliter la réalisation du réseau de chaleur sur le territoire communal de Montaigu-Vendée,
Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de transférer la compétence facultative « production et/ou distribution de chaleur ou de froid » au SYDEV au 1er janvier 2026,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au transfert de la compétence et à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	KIΛIAN	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_34

Sollicitation du Fonds Chaleur – Chaufferie mutualisée entre l'UPAD et la Maison de l'Enfance de Saint-Hilaire-de-Loulay

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la construction par Vendée Habitat d'une Unité d'accueil pour Personnes Agées Désorientées (UPAD) à proximité de la Maison de l'Enfance de Saint-Hilaire-de-Loulay est l'opportunité de créer une chaufferie mutualisée pour les deux bâtiments.

SLO

Elle rappelle que la chaufferie centrale sera aménagée par Vendée Habitat dans le bâtiment de l'UPAD. La Commune assurera les travaux de liaison entre la chaufferie centrale et la sous-station destinée à alimenter la Maison de l'Enfance, ainsi que l'aménagement de cette dernière.

Madame SECHER précise qu'à la suite de la consultation d'entreprises de travaux, le montant prévisionnel des travaux à la charge de la Commune s'élève à 51 255 € HT. Ce type de travaux est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) au titre du Fonds Chaleur.

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SOLЛИCITE une aide financière de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) au titre du Fonds Chaleur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute demande de subvention contribuant au financement du projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER-Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENÉT Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENÉT Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_35

Sollicitation d'un Fonds de concours environnement « Terres d'enAIRgie »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière expose que le Conseil d'agglomération a décidé d'instituer un fonds de concours intercommunal environnement d'un montant de 514 000 €, réparti au prorata de la population INSEE 2024 de chaque commune.

Pour la ville de Montaigu-Vendée, ce montant de fonds de concours est de 212 410 €.

Madame SECHER informe que sont notamment éligibles à ce fonds de concours les projets visant à développer la mobilité douce, à instaurer des pratiques d'entretien des espaces verts plus vertueuses et à améliorer la performance énergétique.

Elle expose également les différents projets pouvant bénéficier du dispositif du fonds de concours :

- Sur la thématique de la mobilité : Acquisition d'un vélo professionnel pour la liaison repas entre la Maison de l'Enfance à Saint-Hilaire-de-Loulay et le restaurant scolaire, en remplacement d'une voiture et acquisition d'un vélobus, projet en cours d'élaboration pour en faire un outil d'usage et pédagogique.

Cette dernière rappelle que ces projets sont également éligibles à d'autres subventions.

Ces projets s'inscrivent dans l'action 19 du plan climat Terres d'enAIRgie : Devenir un territoire cyclable.

Plan de financements pour le vélo professionnel :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant en euros HT	Nature	Montant en euros HT
Vélo professionnel	5 200	AVELO3 (50%)	2 600
		Fonds de concours environnement (20%)	1 040
		Fonds propres (30%)	1 560
Total dépenses	5 200	Total recettes	5 200

Plan de financement pour le vélobus :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant en euros HT	Nature	Montant en euros HT
Vélobus	20 400	AVELO3 (50%)	10 200
		Fonds de concours environnement (20%)	4 080
		Fonds propres (30%)	6 120
Total dépenses	20 400	Total recettes	20 400

- Sur la thématique des espaces verts : Amélioration des pratiques et du matériel pour l'entretien des stades de foot et espaces verts

Ces projets s'inscrivent dans l'axe 4 du plan climat Terres d'enAIRgie : Un territoire qui s'adapte face au changement climatique et qui préserve ses ressources. En effet, ces projets vont être bénéfiques à la fois pour la qualité de l'air en consommant moins d'énergie fossile, la préservation de l'eau et de la biodiversité en adoptant des pratiques plus vertueuses (0 produits phyto).

Plan de financement pour l'amélioration des pratiques et du matériel pour les espaces verts :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant en euros HT	Nature	Montant en euros HT
Amélioration des pratiques et du matériel	25 243	Fonds de concours environnement (50%)	12 621,5
		Fonds propres (50%)	12 621,5
Total dépenses	25 243	Total recettes	25 243

- Sur la thématique de la performance énergétique : Mise en place d'un relamping LED pour la salle de sport BHS de Boufféré et pour le stade de foot de la Guyonnière. Ces projets s'inscrivent au sein de l'action 14 du plan climat Terres d'enAIRgie : Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités.

Plan de financement pour le relamping de la salle de sport BHS :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant en euros HT	Nature	Montant en euros HT
Relamping salle BHS	43 998	Fonds de concours environnement (50%)	21 999
		Fonds propres (50%)	21 999
Total dépenses	43 998	Total recettes	43 998

Plan de financement pour le relamping du stade de foot de la Guyonnière :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant en euros HT	Nature	Montant en euros HT
Relamping stade foot La Guyonnière	64 487	Fonds de concours environnement (50%)	32 243,50
		Fonds propres (50%)	32 243,50
Total dépenses	64 487	Total recettes	64 487

Vu la délibération du conseil d'agglomération n°DEL20240930-06 en date du 30 septembre 2024 relative au fonds de concours Environnement,
Considérant le règlement du fonds de concours intercommunal environnement « Terres d'enAIRgie »,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE un avis favorable à la mise en œuvre des projets,
- ADOpte les plans de financement tels qu'ils sont proposés ci-dessus,
- SOLLICITE Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dans le programme d'aide pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 71 984 € relative aux dépenses des projets, tels que ventilés ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN



Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	KILIAN MOUSSET	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_36

Convention d'occupation du domaine public communal pour l'implantation du stationnement vélo

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Richard ROGER, Adjoint à la Mobilité au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération souhaite développer et diversifier son offre de stationnement vélo dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma Vélo. A cet effet, il est envisagé de déplacer les box vélos individuels de la gare de Montaigu-Vendée sur plusieurs lieux d'intermodalité du territoire avec des emplacements sur Montaigu-Vendée.

Monsieur ROGER rappelle que la commune de Montaigu-Vendée a approuvé son Plan Vélo communal « Ma Ville à vélo » le 4 mars dernier, avec pour objectifs au travers de 6 actions, de développer le vélo du quotidien en reliant les zones d'habitation aux différents équipements et services situés sur chaque commune déléguée de Montaigu-Vendée.

Il précise que l'implantation de box vélo sur le territoire de Montaigu-Vendée par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération répond à l'action n°2 du Plan Vélo communal « Ma Ville à vélo » : *Compléter l'offre de stationnement vélo.*

Pour permettre l'implantation des dispositifs de stationnement vélo et de leurs accessoires sur des domainialités foncières autres que celles de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et notamment celles appartenant à la Commune de Montaigu-Vendée, il convient d'établir une convention d'occupation du domaine public communal. Cette convention a pour objet de définir les modalités d'occupation ainsi que les droits et obligations respectifs des parties.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELDMC_22_013 en date du 17 janvier 2022 approuvant le Schéma Vélo 2022-2035,

Considérant le projet de convention-type d'occupation du domaine public communal joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention-type d'occupation du domaine public communal pour l'implantation du stationnement vélo par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les futures conventions concernant l'autorisation d'occupation du domaine public de la commune de Montaigu-Vendée pour l'implantation du stationnement vélo.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER-Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_37

Validation de l'Avant-Projet Définitif du Pôle culture et jeunesse du Grand Logis – Saint-Georges-de-Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric HERVOUET, Vice-président de la commission Vie locale, culturelle et sportive au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Le projet de Pôle culture et jeunesse du Grand Logis consiste à rénover et reconstruire partiellement deux bâtiments, une ancienne grange et une ancienne maison, situés rue du Prieuré dans le centre-bourg de Saint-Georges-de-Montaigu. Ils accueilleront la bibliothèque et l'espace jeunesse de la commune déléguée, une salle mutualisée, trois salles de musique, des bureaux associatifs, des locaux communs et des locaux techniques, pour une surface totale d'environ 540 m², ainsi qu'un rangement extérieur de 25 m².

5 LO

La conception du projet a été confiée à un groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'agence Origami Architecte. Le montant des travaux au stade de l'Avant-Projet Définitif est estimé à 1 560 000 € HT.

Compte tenu de sa nature, le projet de Pôle culture et jeunesse du Grand Logis est susceptible de bénéficier de plusieurs subventions, notamment au titre de la rénovation énergétique.

Considérant l'avant-projet définitif du Pôle culture et jeunesse du Grand Logis joint à la délibération,

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE l'Avant-Projet Définitif du pôle culture et jeunesse du Grand Logis, pour un montant prévisionnel de travaux de 1 560 000 € HT,
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toute demande de subvention contribuant au financement du projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	KOSSUT Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER-Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_38

Dérogation au repos dominical pour l'année 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la commission Vie locale, culturelle et sportive au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier expose à l'assemblée que l'entrée en vigueur de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a modifié l'article L3132-26 du Code du travail en permettant aux maires d'accorder une autorisation d'emploi des salariés dans le commerce de détail le dimanche, dans la limite de 12 dimanches par an. Au-delà de 5 dérogations, l'EPCI compétent doit également donner son avis.

Il précise que la dérogation doit être accordée de façon collective par branche de commerce de détail et doit s'appuyer sur des demandes écrites émanant des entreprises.

Monsieur HERVOUET propose aux membres du conseil municipal, au même titre que les années précédentes, d'autoriser l'ouverture des commerces 5 dimanches au cours de l'année 2026 :

Pour le commerce de détail (hors concessionnaires automobiles) :

- 1er dimanche des soldes d'hiver : 11 janvier 2026
- Dimanche du printemps du livre : 10 mai 2026
- 1er dimanche des soldes d'été : 28 juin 2026
- 2 dimanches avant Noël : 13 et 20 décembre 2026.

Pour les concessionnaires automobiles (portes ouvertes) :

- Dimanche 18 janvier 2026
- Dimanche 15 mars 2026
- Dimanche 14 juin 2026
- Dimanche 13 septembre 2026
- Dimanche 11 octobre 2026.

Le repos hebdomadaire serait ainsi suspendu durant ces journées. Les commerçants concernés devront respecter scrupuleusement les dispositions de l'article L3132-27 du Code du travail en ce qui concerne les droits sociaux des salariés.

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron »,

Vu les articles L3132-26 et L3132-27 du Code du Travail,

Considérant les avis des Syndicats et de la Chambre de Commerces et de l'Industrie,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE l'ouverture des commerces de détail et des concessions automobiles, 5 dimanches par an, aux dates telles que présentées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les arrêtés subséquents,
- CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la
réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de Nantes
(6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041
NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à
compter de sa publication et/ou notification.



CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENÉT Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENÉT Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_39

Règlement intérieur des bibliothèques municipales

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Michelle RINEAU, Adjoint à la culture au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière expose que le règlement intérieur commun aux quatre bibliothèques de la commune a été élaboré dans le cadre d'une démarche collaborative impliquant les bénévoles, accompagnés du service lecture publique afin de garantir une expertise professionnelle.

Elle précise que ce document a pour objectif d'harmoniser les pratiques entre les établissements tout en tenant compte de leurs spécificités respectives. Il définit le cadre des relations entre les bibliothèques et leurs usages en précisant notamment les

SLOW

dispositions générales (missions, conditions d'accès, etc.), les modalités de prêt (inscription, emprunt, retards, etc.) et les recommandations et interdictions applicable.

Le règlement intérieur intègre également une clause relative à la protection des données personnelles conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP).

Cette démarche vise à clarifier les interactions avec les usagers et à assurer une application cohérente des règles sur l'ensemble du territoire communal.

Considérant le projet de règlement intérieur des bibliothèques municipales joint à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable des conseils délégués de Boufféré, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes du règlement des quatre bibliothèques municipales de Montaigu-Vendée tel qu'annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENÉT Cécilia	RINEAU Michèle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENÉT Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_40

Rétrocession des espaces communs de l'impassé La Joconde – Opération Mona Lisa – Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier expose à l'assemblée que la SSCV Mona Lisa a déposé un permis consistant en la construction d'un immeuble de 21 logements collectifs, ainsi que de 14 logements individuels. L'immeuble de logements collectifs dispose d'une desserte et d'un parking distincts de ceux des logements individuels. Ces derniers sont pour leur part organisés autour d'une voie dénommée impasse de la Joconde, commune déléguée Montaigu.

Il précise que la SSCV Mona Lisa et la Ville de Montaigu-Vendée souhaitent convenir d'un transfert des équipements communs et voiries destinées à un usage public, à l'achèvement cette l'opération. Ils prennent place sur la parcelle cadastrale section AI numéro 780 d'une superficie de 759 m².

Les équipements concernés par le transfert sont :

- Une voie en impasse ouverte à la circulation automobile, nommée Impasse de la Joconde, disposant de places de stationnement public ;
- Les réseaux desservant ladite impasse (électricité, éclairage public, fibre, assainissement eaux pluviales et eaux usées)
- Un espace vert disposant d'un chemin qui se poursuit sur la parcelle section AI numéro 371, appartenant à la commune de Montaigu-Vendée, celle-ci étant contigüe à l'emprise de l'école Jules Verne.

La SSCV Mona Lisa s'engage à :

- Céder à l'euro symbolique à la Ville de Montaigu-Vendée les équipements communs et voiries concernés ;
- Remettre les plans de récolelement des ouvrages exécutés et documents de contrôle du réseau d'assainissement et eaux pluviales avant remise des aménagements et équipements ;
- Prendre en charge les frais inhérents à la cession (frais d'actes ou de géomètre).

Les conditions suspensives du transfert sont les suivantes :

- La remise des plans de récolelement des ouvrages exécutés
- La remise des documents de contrôle du réseau d'assainissement et eaux pluviales attestant de leur conformité avec le règlement d'assainissement collectif de la communauté d'agglomération Terres de Montaigu ;
- Un avis favorable des services voirie et espaces verts de la commune de Montaigu-Vendée sur la qualité de réalisation des espaces publics rétrocédés.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21,
Vu l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 17 novembre 2025

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le transfert des équipements communs et de la voirie sis impasse de la Joconde, via la cession de la parcelle cadastrée section AI n°780,
- DIT que ladite parcelle sera intégré au domaine public de la commune après le transfert de propriété,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinque du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	KILIAN MOUSSET	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négar	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_41

Convention de travaux et d'entretien avec le Département concernant les écluses Rue de la Migeonnière – Saint-Georges-de-Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille Cocquet, Vice-président de la commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier expose que dans le but de sécuriser l'entrée en agglomération de la RD86 reliant les communes déléguées de La Guyonnière et Saint-Georges-de-Montaigu, le Département et la Commune de Montaigu-Vendée ont validé le principe de mise en place d'écluses Rue de la Migeonnière, commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu.

SLOW

Cet aménagement permettra de limiter la vitesse en entrée de bourg et d'assurer la sécurité des riverains.

Il précise qu'à ce titre, le Département a fait parvenir une convention d'autorisation de travaux et d'entretien, ayant pour objet de déterminer les conditions techniques et financières de la réalisation de cette opération à maîtrise d'ouvrage communale, sur le domaine public départemental, et de fixer les conditions de son entretien ultérieur.

La Ville de Montaigu-Vendée assumera l'ensemble de la charge financière de cet ouvrage qui, après réception des travaux, intégrera la propriété du Département.

Considérant le projet de convention joint à la présente délibération,
Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention d'autorisation de travaux et d'entretien entre le Département de la Vendée et la Commune de Montaigu-Vendée annexée à la présente délibération, concernant la réalisation de l'aménagement d'écluses Rue de la Migeonnière – RD86, commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinque du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS-Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyril	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER-Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_42

Convention SyDEV n°2025.ECL.0615 – Travaux d'éclairage du lotissement Les Vignes Sud – La Guyonnière

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des travaux neufs d'éclairage public en lien avec les travaux de finition du lotissement Les Vignes Sud sur la commune déléguée de La Guyonnière, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.ECL.0615.

SLOW

Il précise que la Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 32 261 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	32 261.00	38 713.00	32 261.00	100,00%	32 261.00
TOTAL PARTICIPATION					32 261.00

Considérant le projet de convention SyDEV n°2025.ECL.0615 joint à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de La Guyonnière en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention SyDEV n°2025.ECL.0615 annexée à la présente délibération, concernant la réalisation des travaux neufs d'éclairage public en lien avec les travaux de finition du lotissement Les Vignes Sud, commune déléguée La Guyonnière,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 32 261 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLEIR Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLEIR, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_43

Convention SyDEV n°2025.ECL.602 – Aménagement parking de l'ancien site IME – Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de travaux neufs d'éclairage, liés aux travaux d'aménagement des parkings de l'hôpital sur l'ancien site de l'IME situé Boulevard Auguste Durand, commune déléguée Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.ECL.0602.

SLOW

Il précise que la Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 13 400 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	11 167,00	13 400,00	13 400,00	100,00%	13 400,00
TOTAL PARTICIPATION					13 400,00

Considérant le projet de convention SyDEV n°2025.ECL.602 joint à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention SYDEV n°2025.ECL.00602 annexée à la présente délibération, concernant la réalisation de travaux neufs d'éclairage liés aux travaux d'aménagement des parkings de l'hôpital sur l'ancien site de l'IME situé Boulevard Auguste Durand, commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 13 400 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER-Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_44

Convention SyDEV n°2025.AR8.0011 – Effacement de réseaux Rue Madame de Sévigné – Montaigu

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de travaux d'effacement de réseaux électriques Rue Madame de Sévigné sur la commune déléguée de Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.AR8.0011.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 77 623 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	92 295,00	110 754,00	92 295,00	12,00 %	11 075,00
Branchement (s)	92 148,00	109 614,00	92 148,00	12,00 %	10 058,00
Dépose	9 060,00	10 872,00	9 060,00	12,00 %	1 087,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	30 148,00	36 178,00	36 178,00	65,00 %	23 516,00
Branchement (s)	35 234,00	42 280,00	42 280,00	65,00 %	27 482,00
Eclairage Public					
Travaux neufs	6 810,00	8 172,00	6 810,00	50,00%	3 405,00
TOTAL PARTICIPATION					77 623,00

Considérant le projet de convention SyDEV n°2025.AR8.0011 joint à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention SyDEV n°2025.AR8.0011 annexée à la présente délibération, concernant la réalisation de travaux d'effacement de réseaux électriques Rue Madame de Sévigné, commune déléguée Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 77 623 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinque du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER-Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_45

**Avenant à la convention SyDEV n°2025.EFF.0007 – Effacement de réseaux
Rue Saint Nicolas – Montaigu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de travaux liés à l'effacement de réseaux électriques rue Saint Nicolas à Montaigu-Vendée – Commune déléguée Montaigu, et par délibération n°DEL 20250304_30 du 4 mars 2025, le Conseil municipal a validé une convention de travaux d'éclairage public n°2025.EFF.0007.

5 LO

Le montant de la participation initiale de Montaigu-Vendée s'élevait à 24 955 € soit 70% du montant des travaux neufs.

Il précise qu'aux termes d'un avenant n°1 à la convention n°2025.EFF.0007, le SyDEV fait état d'une modification dans l'estimation des travaux liée à une erreur de conventionnement initial.

La Ville de Montaigu-Vendée est par conséquent sollicitée pour une participation financière complémentaire au titre de cet avenant à hauteur de 759 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (convention n°2025.EFF.0007)	Montant définitif après étude d'exécution	Montant à prendre en compte pour l'avenant n°1
Réseaux électriques Basse Tension			
Réseaux	15 031,00	14 038,00	- 993,00
Branchements	0,00	2 181,00	2 181,00
Dépose	885,00	456,00	- 429,00
Infrastructures de communication électronique			
Branchements	4 275,00	4 275,00	0,00
Eclairage public			
Travaux neufs	4 764,00	4 764,00	0,00
MONTANT TOTAL DE L'AVENANT A LA CHARGE DU DEMANDEUR :			759,00

Considérant le projet d'avenant à la convention SyDEV n°2025.EFF.0007 joint à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention SyDEV n°2025.EFF.0007 annexée à la présente délibération, concernant la réalisation de travaux liés à l'effacement de réseaux électriques rue Saint Nicolas, commune déléguée Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 759,00 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinque du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_46

**Convention SyDEV n°2025.ECL.0587 – Travaux d'éclairage du lotissement
Les Noëlls – Tranche 1 – Saint-Georges-de-Montaigu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des travaux neufs d'éclairage public en lien avec les travaux de finition du lotissement Les Noëlls – Tranche 1 sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.ECL.0587.

Il précise que la Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 28 883 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	28 883,00	34 660,00	28 883,00	100,00%	28 883,00
TOTAL PARTICIPATION					28 883,00

Considérant le projet de convention SyDEV n°2025.ECL.0587 joint à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Georges-de-Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention SyDEV n°2025.ECL.0587 annexée à la présente délibération, concernant la réalisation des travaux neufs d'éclairage public en lien avec les travaux de finition du lotissement Les Noëllles – Tranche 1, commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 28 883 € au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
 Limouzin
 Date de signature : 03/12/2025
 Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (32) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	KILIAN Mousset	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Était absent (1) : Florent LIMOUZIN

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_47

Convention Vendée Eau n°07.062.2025 – Implantation d'un poteau incendie – Rue Saint Jacques – Montaigu

Par ses fonctions de membre de Vendée Eau, Monsieur Florent LIMOUZIN sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote, et laisse ainsi la présidence à Monsieur Eric HERVOUET, 1^{er} adjoint.

Monsieur Eric HERVOUET donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le 4 DEC. 2025

ID : 085-20008115-20251125-DEL20251125_47-DE

5 LO

Ce dernier informe l'assemblée que dans le but d'implanter un poteau incendie rue Saint Jacques sur la commune déléguée de Montaigu, le Président de Vendée Eau a fait parvenir à la ville la convention n°07.062.2025.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 7903,58 € TTC.

Considérant la convention Vendée Eau n°07.062.2025 concernant l'implantation d'un poteau incendie rue Saint Jacques,

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Montaigu en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention Vendée Eau n°07.062.2025 annexée à la présente délibération, concernant l'implantation d'un poteau incendie rue Saint Jacques, commune déléguée Montaigu – 85600 Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 7903,58 € TTC à Vendée Eau,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (32) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négar	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENÉT Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENÉT Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_48

Convention Vendée Eau n°07-033-2025 – Desserte en eau potable du quartier Les Quais Saint-Hilaire

Par ses fonctions de membre de Vendée Eau, Monsieur Florent LIMOUZIN sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote, et laisse ainsi la présidence à Monsieur Eric HERVOUET, 1^{er} adjoint.

Monsieur Eric HERVOUET donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

SLO

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des aménagements du quartier Les Quais Saint-Hilaire sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, le Vice-président de Vendée Eau a fait parvenir la convention n°07-033-2025 visant à encadrer les travaux de desserte en eau potable du secteur.

Il précise que la Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 78 919,98 € TTC, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant des travaux HT	Taux de la participation demandeur	Participation demandeur
Extension réseaux	110 532,70 €	50 %	55 266,35 €
Renforcement défense incendie	10 500,30 €	100 %	10 500,30 €
Montant HT	121 033,00 €		65 766,65 €
Montant TTC	132 639,24 €		78 919,98 €

Considérant le projet de convention Vendée Eau n°07-033-2025 joint à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention Vendée Eau n°07-033-2025 annexée à la présente délibération, la réalisation des aménagements du quartier Les Quais Saint-Hilaire, commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser une participation financière de 78 919,98 € à Vendée Eau,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLEIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENÉT Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENÉT Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLEIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_49

Convention GRDF – Desserte en gaz naturel du quartier Les Quais Saint-Hilaire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la Commission Espaces publics et moyens techniques au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des aménagements du quartier Les Quais Saint-Hilaire sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, GRDF a fait parvenir une convention visant à encadrer les travaux de desserte en gaz naturel du secteur.

Il précise que suite aux études technico-économiques de rentabilité, GRDF prend en charge l'intégralité du coût des travaux de réseaux d'amenée et ouvrages intérieurs s'élevant à 20 927 € HT. En contrepartie, la Ville de Montaigu-Vendée s'engage à communiquer sur la présence du gaz naturel sur ce secteur préalablement aux cessions de terrains.

La durée de la convention est fixée à 5 ans.

Considérant le projet de convention GRDF joint à la présente délibération,
Considérant l'avis favorable du Conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay en date du 17 novembre 2025,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention GRDF annexée à la présente délibération, pour l'alimentation en gaz naturel Les Quais Saint-Hilaire, commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinque du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_50

Rapport d'activités annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge de la commission Espaces publics et Moyens Techniques au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier expose aux membres du conseil municipal le rapport annuel du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2024.

Après avoir présenté la synthèse générale des services, Monsieur le Maire précise que ce document est en ligne sur le site internet de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Considérant le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 novembre 2025, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER-Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyril	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER-Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENÉT Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BOIS Pierre	X	GRENÉT Cécilia
GILBERT Virginie	X	PAVAGEAU Laëtitia
ROUILLIER Caroline	X	SAVARY Franck
OLLIVIER Steve	X	MORNIER Sophie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	COLMARD Etienne
PELLETIER-CARNUS Laurence	X	PIVETEAU Hubert
LARCHER Elodie	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET, Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Catherine BLAIN

Délibération n°DEL20251125_51

Rapport d'activités annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyril COCQUET, Vice-président en charge de la commission Espaces publics et Moyens Techniques au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier expose aux membres du conseil municipal le rapport annuel du service public de l'assainissement collectif et du SPANC de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière au titre de l'année 2024. Il rappelle les compétences service de l'Assainissement collectif et du SPANC, à savoir contrôler les installations neuves d'une part et réaliser un diagnostic des installations existantes d'autre part.

S LO

Après avoir présenté la synthèse générale des services, Monsieur le Maire précise que ce document est en ligne sur le site internet Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif et d'assainissement collectif,

Considérant le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif joint à la présente délibération,

Considérant le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) joint à la présente délibération,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Fait à Montaigu-Vendée,
Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 03/12/2025
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette - CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.